BULLETIN COMMUNAL

Wellin | avril 2021

4
Dossier
Budget 2021

11
Dossier
Plan local de propreté

13
Stages et plaines ATL
Été 2021

Le mot du Bourgmestre

Chacun est libre de ses opinions, c'est un fondement de notre démocratie. Nous entendons la tristesse, le désarroi voire la colère de beaucoup de citoyens qui ne comprennent plus rien après un an de pandémie.

Nous nous demandons tous légitimement quelle est la logique des mesures de fermeture pour lutter contre le Covid-19 qui paraissent parfois incohérentes. C'est un principe physique assez simple : « la somme des intensités partielles donne une intensité totale ».

Il découle de ce principe que toute ouverture ajoutée :
- augmente les déplacements
- augmente les rencontres et contacts.

Le résultat de ces ouvertures est l'augmentation des risques de propagation du Covid-19.

Si la vie ne se réduit pas aux mathématiques ni à des principes physiques, cela explique les fondements des décisions actuelles qui deviennent humainement difficiles à respecter, mais qui sont collectivement nécessaires pour gagner la course contre la montre entre le virus et la vaccination. Soulignons aussi que la Commune remercie vivement et soutient financièrement l'initiative du Conseil consultatif des Aînés qui assure les réservations et les trajets vers les centres de vaccination pour les personnes en difficulté.

Il faut aussi que la vie continue et que les projets communaux se poursuivent. Certains chantiers aboutissent, comme la rénovation des trottoirs et voiries du quartier Bai Jouai, la magnifique salle d'Halma et les logements tremplins à l'ancienne gendarmerie de Wellin. Bonne nouvelle aussi, tant attendue : sauf imprévus, nous emménagerons fin juin dans l'hôtel de ville complètement rénové.

Vous découvrirez aussi dans ces pages que nous poursuivons l'assainissement des finances communales : grâce aux mesures structurelles adoptées sous cette législature, la trajectoire budgétaire 2020-2024 passe du rouge au vert.

Dans le même temps, nous avons des projets ambitieux pour le développement harmonieux de la Commune de Wellin, notamment avec une politique d'aménagement du territoire attractive, une politique très dynamique en matière d'infrastructures sportives, une magnifique plaine de jeux à Lomprez, une attention en matière de propreté publique qui avait été délaissée jusqu'à présent...

Nos actions commencent déjà à porter des fruits avec de nouveaux habitants, des jeunes ménages, qui viennent se domicilier dans notre belle Commune dont le dynamisme rayonne en-dehors de notre territoire.

Courage à toutes et tous, prenez soin de vous et de votre entourage !

Benoît CLOSSON, *Bourgmestre*
benoit.closson@wellin.be

Vous souhaitez proposer un article informatif d'intérêt public (retour sur une activité, présentation d'une association, un sujet historique...) ?
Vous représentez une association ou un club sportif et souhaitez communiquer un événement dans l'agenda communal ?
Contactez-nous avant le 1er juillet 2021, la prochaine parution du bulletin communal et de l'agenda est prévue en août 2021.

- **Editeur responsable :** Benoît Closson, Bourgmestre
- **Comité de rédaction :** Charlotte Léonard, Marie-Chantal Burnotte, Annick Mahin
- **Graphisme :** Alice Fohal
- **Photo de couverture :** Sur la balade « Les Hardies » (V)
- **Impression et diffusion :** Regifo Edition
- **Contact :** Marie-Chantal Burnotte, 084 43 00 42 marie-chantal.burnotte@wellin.be

SOMMAIRE

Budget 2021 4
Etat civil 2020..... 8
Les nouvelles du Centre sportif de Wellin 10
Plan local de propreté 11
Camps de vacances... 12
Stages et plaines ATL été 2021 13
Nos cours d'eau : le ri de Wéry..... 16
Initiatives citoyennes : Natagora..... 17
Les nouvelles du CPAS 18
En images..... 19
Les sentiers de grande randonnée..... 20
Le saviez-vous ?
La route Marie-Thérèse..... 21
Infos en vrac 22
Association à la une :
Les Naturalistes de la Haute-Lesse..... 25
Parole à l'opposition... 26
Agenda en encart central détachable

BUDGET 2021

Service finances : 084 43 00 48 • sophie.rossion@wellin.be | Bourgmestre en charge des finances : 0475 82 41 93 • benoit.closson@wellin.be

La maîtrise de la gestion financière est une priorité de la majorité communale. Si l'équilibre du budget 2021 a nécessité la reprise de provisions à concurrence de 165.000 €, le Collège espère bien, grâce à des mesures fortes, retrouver l'équilibre structurel dès 2023.

MESURES PRISES DÈS 2019

Depuis 2019, le Collège a adopté un plan d'actions en vue de restaurer les finances communales. Celui-ci vise à la fois l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses.

C'est ainsi qu'aux comptes 2019, grâce à :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel
- l'adaptation du précompte immobilier dont les revenus cadastraux étaient anormalement bas sur la Commune (2600 centimes additionnels au lieu de 2500) mais en parallèle la diminution de la taxe additionnelle à l'IPP passant de 8,2% à 8,0 %
- l'adoption d'une taxe égouts de 40 € pour faire face aux charges d'investissement du réseau d'égout et à l'entretien de celui-ci avec des exemptions possibles pour faibles revenus, BIM et personnes surendettées
- excellentes ventes de bois en 2019 (1.103.670,12 €) reprenant les ventes boycottées par les marchands en 2018 en raison d'un conflit avec l'ancienne majorité

nous réalisons :

- un boni de **+ 23.988,68 €** à l'exercice propre
- des provisions pour 770.000 €

TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

Evolution du résultat sans mesures structurelles

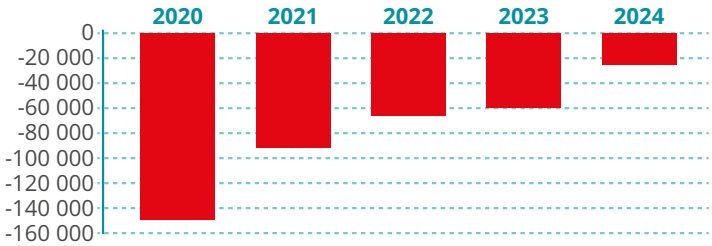

Evolution du résultat avec mesures structurelles

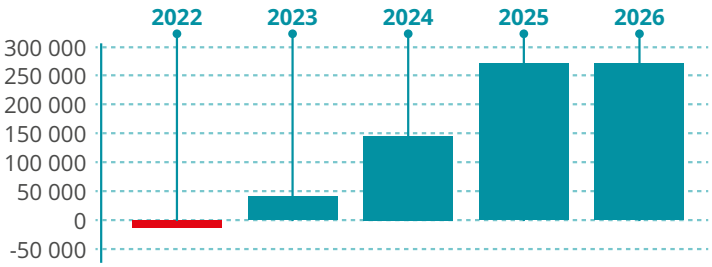

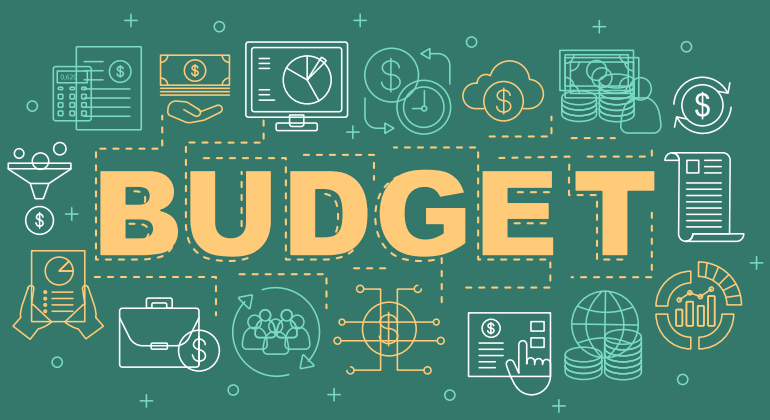

Le budget 2021 a été présenté au Conseil communal du 16 décembre 2020 et voté majorité contre opposition. C'est un budget qui se veut prudent mais réaliste sans utilisation d'artifices. Nous pointons ci-dessous quelques éléments importants (le budget est accessible sur le site internet : https://www.wellin.be/ma-commune/politique/budget-communal)

LE BUDGET ORDINAIRE

Quelques éléments clés :

- équilibre à l'exercice propre : **+ 15.413,98 €**
- reprises de provisions de 165.000 € : 50.000 € pour le personnel, 50.000 € pour le service incendie, 20.000 € pour le reboisement, 25.000 € pour le CPAS et 20.000 € hôpitaux
- pas d'utilisation du « crédit spécial » de 92.000 €. Il s'agit d'une recette fictive autorisée par la Région wallonne pour équilibrer les budgets que le Collège a décidé de ne pas utiliser
- la taxe égout de 50.000 € (40€ par habitation reliée à l'égout) permet d'équilibrer les comptes relatifs aux investissements et à l'entretien du réseau d'égouttage
- estimation très prudente des ventes de bois à 408.723 € sur base de l'estimation du DNF et pas sur la moyenne de 5 dernières années (660.400 €)
- légère **diminution des recettes fiscales** globales qui passent de 2.172.993 € à 2.167.510 €
- diminution de la dotation au service incendie grâce à l'intervention de la Province

Quelques nouveautés en dépenses :

- entretien des bouches incendies via une convention avec la SWDE. Il y va de la sécurité publique !
- audit du service technique en vue d'optimiser son fonctionnement
- engagement d'un conseiller en environnement pour mettre en œuvre le Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans le cadre de la Convention des Maires

et en recettes :

- mise en service du réseau-chaleur au bois qui générera des recettes grâce à la revente de l'énergie au Colruyt, Carrefour Market et Ecole de la FWB
- location des logements tremplins : 4 nouveaux logements à disposition de familles qui pourraient s'installer à terme définitivement sur la commune
- mise en location de la nouvelle salle de village d'Halma

Salle de Lomprez

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE, LES INVESTISSEMENTS ESSENTIELS

Administration :

- Aménagement intérieur et équipements de l'Hôtel de ville (emménagement prévu en juin 2021)
- Renouvellement du matériel informatique
- Remplacement de la photocopieuse de l'hôtel de ville
- Remplacement de la téléphonie par la technologie Voice IP
- Renouvellement du matériel informatique à l'EPN
- Remplacement d'un véhicule du Service technique communal

Patrimoine communal :

- Rénovation de la salle polyvalente de Lomprez (projet prioritaire du PCDR)
- Mobilier de la nouvelle maison de village d'Halma
- Amélioration aux cimetières communaux

Espace public :

- Etude de faisabilité d'un partenariat public / privé sur l'ancien site Gilson
- Etude paysagère et aménagement du rond-point d'Halma en cohérence avec la Grand-place de Wellin
- Entretien de voirie

Sport :

- Réfection de la toiture du complexe sportif de Wellin
- Sécurisation du complexe sportif de Wellin
- Aménagement d'un paddle sur le site du tennis de Wellin
- Aménagement d'un Skate park sur le site du complexe sportif de Wellin

Tourisme :

- Equipement d'un parcours « A la découverte de Lomprez »
- Balisage d'un grand circuit pédestre autour de Wellin
- Balisage projet cyclable Interreg « Ardenne cyclo »
- Etude du potentiel touristique communal

Enseignement - Petite enfance :

- Plaine de jeux sur le site de l'école communale de Lomprez
- Tableau numérique à l'école communale de Lomprez
- Travaux d'isolation et de plafonnage à l'école communale de Lomprez
- Installation d'une climatisation à la crèche communale

Propreté :

- Matériel pour le tri des PMC (porte à porte)
- Caméra de vidéosurveillance sur les sites des grands feux

Bâtiments du culte :

- Remplacement toiture de l'église de Wellin
- Remplacement de la chaudière du presbytère de Wellin
- Travaux au presbytère de Lomprez
- Vente de l'ancienne Chapelle de Fays-Famenne

Le budget 2021 en chiffres

A l'ordinaire

Les dépenses ordinaires servent à remplir les missions de l'administration, hors investissements.

PERSONNEL 2.238.808,15 € -> 39,06 %
Les dépenses de personnel servent à payer les traitements des agents communaux, lesquels ont une mission de service public. Il s'agit notamment des services Population, Etat civil, Urbanisme, Marchés Publics, Finances, Taxes, Enseignement, Extra-scolaire, Crèche, EPN, MACA, Bibliothèque, service Travaux, techniciennes de surface...

FONCTIONNEMENT 1.330.076,38 € -> 23,21 %
Ces dépenses servent à assurer le fonctionnement de l'institution : chauffage, assurances, téléphonie, entretien des bâtiments...

TRANSFERT 1.333.987,33 € -> 23,28 %
Près d'un quart du budget communal est redistribué à d'autres instances : CPAS, Centre sportif, zone de Police, zone de secours, Fabriques d'Eglise, subventions...

DETTE 828.491,07 € -> 14,46 %
Ce sont les remboursements des charges d'emprunts contractés pour financer les investissements.

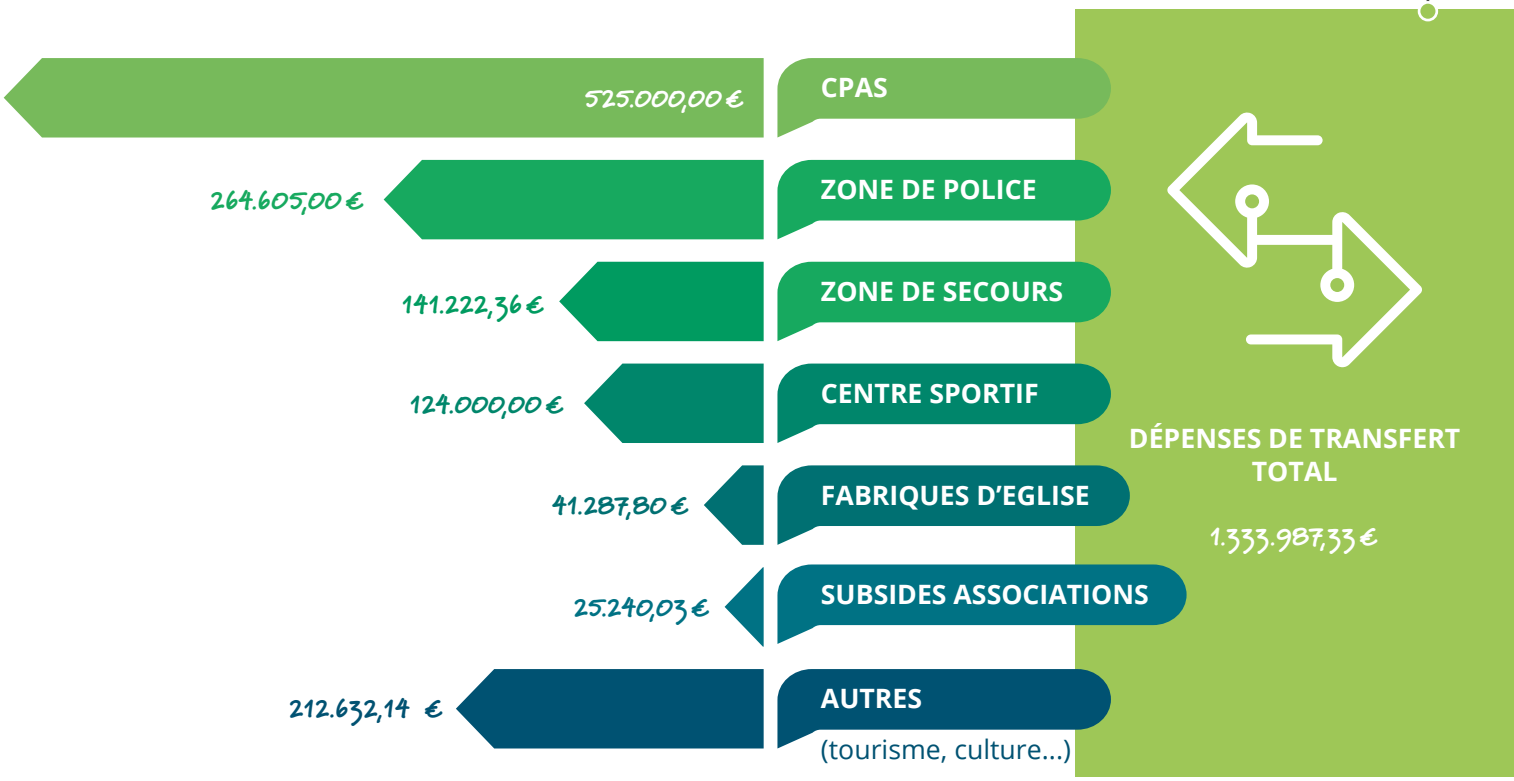

A l'ordinaire

Les recettes ordinaires sont les revenus prévisibles et réguliers de l'administration

100%

RECETTES TOTALES
5.746.776,91 €

17,61%

PRESTATIONS
1.011.847,45 €

Ces recettes sont liées aux services rendus à la population ou aux entreprises (crèche, locations de chasse, vente de bois...)

78,88%

TRANSFERTS
4.532.891,80 €

Il s'agit des recettes reçues d'une autre instance de pouvoir (IPP, précompte immobilier, subventions), d'un fonds (Fonds des communes) ou directement des citoyens (taxes, redevances)

0,64%

DETTE
37.037,66 €

Les recettes de dette sont constituées essentiellement des intérêts créditeurs sur comptes bancaires, des intérêts de retard perçus sur créances et des dividendes des intercommunales

2,87%

PRÉLÈVEMENT
165.000,00 €

La Commune a constitué depuis plusieurs années des fonds de réserve où puiser pour faire face aux éventuelles difficultés financières

A l'extraordinaire

Le budget extraordinaire regroupe les investissements, les achats ou travaux exceptionnels qui seront amortis sur plusieurs années. Ceux-ci sont financés par des subsides, des emprunts, des prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire et des interventions de tiers. Pour l'année 2021, il s'élève à 2.375.203,33 €.

SUBSIDES
1.062.662,08 €

EMPRUNTS
954.136,65 €

INTERVENTION DE TIERS
300.000,00 €

PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE
58.404,60 €

LES PROJETS (dépenses)

Mobilier hôtel de ville : 100.000 €
Photocopieur hôtel de ville : 5.000 €
Matériel informatique : 20.000 €
Matériel téléphonie : 10.000 €
Travaux au presbytère de Lomprez : 4.000 €
Chaudière au presbytère de Wellin : 12.000 €
Mobilier à la salle d'Halma : 10.000 €
Aménagement de la cafétaria du hall de voirie : 5.000 €
Entretien des voiries communales : 200.000 €
Remplacement véhicule service technique : 40.000 €
Aménagement paysagiste Grand Place + rond-point Halma : 60.000 €
Travaux éclairage public : 2.500 €
Equipement parcours Lomprez tourisme : 3.000 €
Balisage pédestre tourisme : 45.000 €
Marquage au sol balade Ardenne cyclo : 91.980 €
Etude du potentiel touristique : 15.000 €
Plaine de jeux Lomprez : 120.000 €
Isolation toit école de Lomprez : 85.000 €
Travaux de plafonnage école de Lompez : 6.000 €
Tableau numérique : 4.000 €
Salle de Lomprez (travaux PCDR) : 462.000 €
Toiture complexe sportif : 80.000 €
Sécurisation complexe sportif : 19.000 €
Skate park complexe sportif : 100.000 €
Toiture église de Wellin : 100.000 €
Renouvellement parc informatique de l'EPN : 16.000 €
Climatisation crèche : 35.000 €
Matériel tri PMC : 28.000 €
Équipement des cimetières communaux : 15.000 €
Caméras de vidéosurveillance sites grands feux : 31.250 €
Étude reconversion ancien site GILSON : 7.518 €

ÉTAT CIVIL 2020

Service état civil : 084 43 00 42 • nina.lannoy@wellin.be | Officier de l'état civil : 0475 82 41 93 • benoit.closson@wellin.be

Naissances

02 janvier 2020
HEBERT Jéléna

09 janvier 2020
DURY Maxence

25 février 2020
VANHAMME Alya

10 avril 2020
VOLVERT Aérys

19 avril 2020
PETIT Liam

22 avril 2020
DAVREUX Gladys

29 avril 2020
BOUCHAT Hope

03 mai 2020
QUIRYNEN Sacha

05 juin 2020
LISSOIR Henry

10 juin 2020
DEVRESSE Liano

25 juin 2020
NUTAL Alexandra

05 août 2020
PIERRET Faustine

11 août 2020
GÉRARDY Romane

19 août 2020
GRANDMONT Noéline

20 août 2020
EVRARD Mila

23 août 2020
THIRY Lina

25 août 2020
FAËS Tiano

02 septembre 2020
PÂQUE Marceau

21 septembre 2020
EL GHARBAOUI Elyass

22 septembre 2020
DETROZ Jules

27 octobre 2020
PERIN Elliot

22 novembre 2020
ENGLEBERT Lise

06 décembre 2020
ETIENNE Maylone

Mariages

08 août 2020
VOLVERT Marvin &
BISSOT Emilie, de Wellin

22 août 2020
HÉRIN Johan &
DERIBREUX Jessy, de Chanly

23 décembre 2020
RENARD Denis &
MAHIN Molly, de Halma

Décès

07 janvier 2020
SPELKENS Lambert

11 janvier 2020
TETZLAFF Renate

23 janvier 2020
VAN OVERMEIRE
Raymond

03 février 2020
QUOILIN Michel

03 février 2020
SIMÉON Andrée

03 février 2020
COLLEAUX
Jean-Bernard

06 février 2020
STASSEN Paul

06 février 2020
QUIRIN Monique

10 février 2020
PIERLOT Robert

23 février 2020
LÉONARD Lucie

27 février 2020
GILLAIN Gaetan

02 mars 2020
LEJAXHE Jean-Claude

03 mars 2020
LAMQUIN Victorine

13 mars 2020
COLLIGNON Roger

20 mars 2020
REMY Jeanne

25 mars 2020
FERREIRA DO VALE Manuel

03 avril 2020
HENRARD Pol

05 avril 2020
CAMBY Jeannine

05 avril 2020
DEVRESSE Norbert

06 avril 2020
LEGROS
Marie-Christine

13 avril 2020
MATHIEU Gaston

13 avril 2020
DELIGNE Victor

21 avril 2020
WILVERS Agnès

07 mai 2020
HALIN Lucien

08 mai 2020
LAURENT Paul

11 mai 2020
FIÉVET Jeanine

11 mai 2020
THINES Paulette

22 mai 2020
JAMOTTE Berthe

26 mai 2020
TOUSSAINT Bernard

28 mai 2020
HEYDEN André

04 juin 2020
GEORGES Monique

12 juin 2020
DENONCIN Jean

28 juin 2020
CABU Blaise

13 juillet 2020
MANZ Dieter

04 août 2020
DEHUY Joseph

06 août 2020
LAMBERT Martine

10 août 2020
LEMLIN Simone

17 août 2020
BRASSEUR Guy

18 août 2020
LECOQ Cyrille

26 août 2020
LEPLANG Claudine

31 août 2020
VANDENHAUTE Nicolas

01 septembre 2020
KIEBOOMS Jacques

25 septembre 2020
DESPAS Reine

05 octobre 2020
CORNET Léa

10 octobre 2020
FORTUNÉ Gabrielle

21 octobre 2020
FROGNEUX Marie-Thérèse

27 octobre 2020
JACQUEMIN Alphonse

30 octobre 2020
LEQUEUX Micheline

02 novembre 2020
DENONCIN Alice

04 novembre 2020
DIDION Suzanne

04 novembre 2020
MAGERAT Hubert

06 novembre 2020
DENONCIN Louis

06 novembre 2020
CAVALIER Gilbert

07 novembre 2020
DEFFOIN Jean-Pierre

09 novembre 2020
VILLÉ Jacqueline

09 novembre 2020
QU'HEN René

10 novembre 2020
GAUTHIER Emile

10 novembre 2020
GILLES Marie-Thérèse

15 novembre 2020
MORANDINI Rita

23 novembre 2020
BRICK Yvette

28 novembre 2020
DOUNY Marie-Christine

13 décembre 2020
LOTHAIRE Liliane

Anniversaires de mariage

NOCES DE BRILLANT

- VANKEERBERGHEN Maurice & MATHIEU Madeleine
- MARCHAL Louis & NEURET Marie-Louise

NOCES DE DIAMANT

- JADOUL Gui & REMACLE Paulette

NOCES D'OR

- CAVRENNE Michel & GILLAIN Rose-Marie
- LINDEN François & DE DRIJVER Arlette
- BERTRAND Philippe & RICHARD Geneviève
- BOSSEAUX André & DUVERGER Marie-Jeanne
- THOMAS Joseph & DURY Christiane
- LIBIOULLE Albert & MOTTET Anne-Marie
- HERMAN Pierre & LEMAIRE Denise

VACCINATION - METTEZ À JOUR VOS DONNÉES DE CONTACT AU REGISTRE NATIONAL !

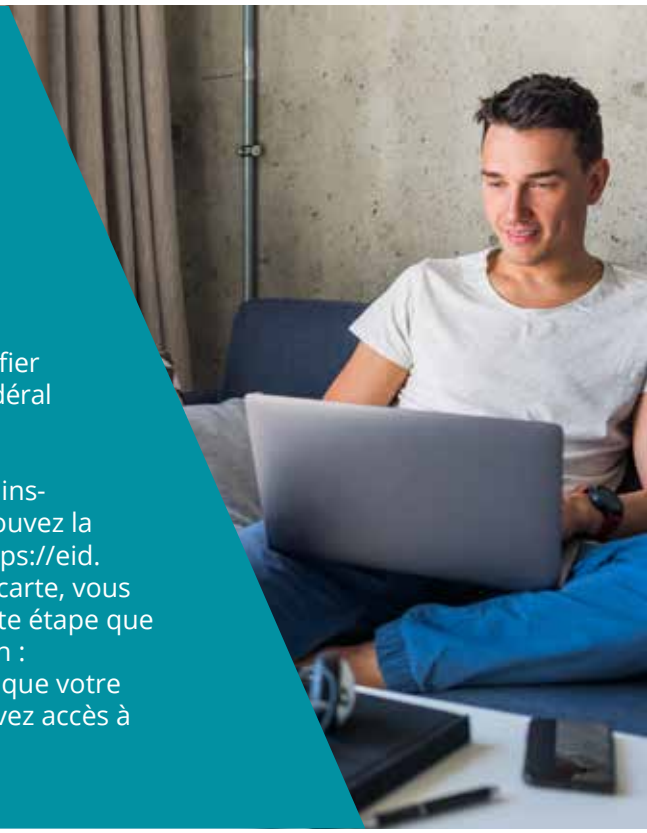

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, la vaccination a un rôle important à jouer afin de rétablir une vie normale.

L'accès à la vaccination anti Covid-19 se fait, sur rendez-vous, à partir d'une invitation partant de la Région Wallonne. Cette invitation est envoyée, selon les informations disponibles au Registre national, par courrier postal, e-mail et SMS. Chaque citoyen est invité à vérifier, modifier ou compléter ses informations de contact via le site su Service public fédéral de l'Intérieur de Mon DOSSIER.

Pour accéder à l'application Mon DOSSIER, vous devez préalablement installer un lecteur de cartes d'identité avec le logiciel approprié. Vous trouvez la dernière version du logiciel pour votre lecteur de carte sur ce lien : https://eid.belgium.be/fr. Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, vous devez insérer votre carte d'identité électronique. Ce n'est qu'après cette étape que vous pouvez vous rendre sur le site de Mon DOSSIER en suivant ce lien : https://mondossier.rrn.fgov.be/. Introduisez enfin votre code PIN afin que votre identité soit vérifiée. Une fois que votre code PIN est introduit, vous avez accès à votre dossier personnel au Registre national.

LA POPULATION *wellinoise*

Au 31 décembre 2020, la commune de Wellin comptait **3.114 habitants** : 1.517 hommes et 1.597 femmes.

La population se répartit comme suit : 755 jeunes (0 à 20 ans), 1.681 personnes en âge de travailler (21 à 64 ans) et 678 seniors (65 ans et +).

La population compte 1.318 ménages.

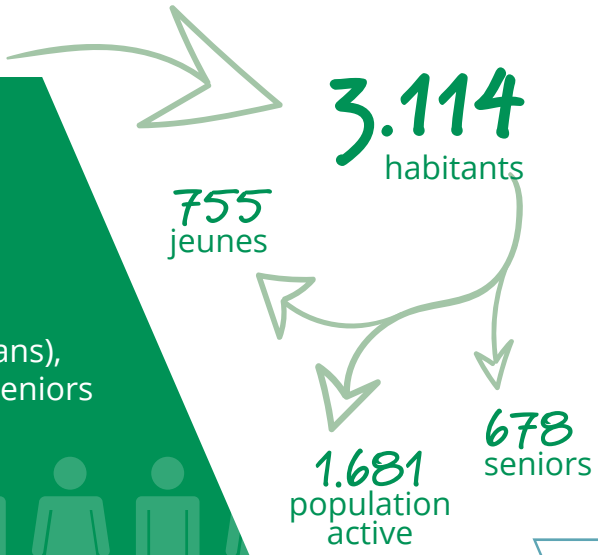

LES NOUVELLES DU CENTRE *sportif de Wellin*

Centre sportif de Wellin : 084 38 87 40 • hallomnisports.wellin@gmail.com | Echevine en charge des sports : 0497 42 85 22 • annick.mahin@wellin.be

WELLIN, COMMUNE SPORTIVE

En novembre 2020, avec l'aide de l'asbl CSW, la Commune répondait à l'appel à candidature de l'Adeps en vue de la labellisation des communes sportives. L'objectif de ce label est de distinguer les communes qui mènent une politique de développement du sport accessible à tous les citoyens (hommes, femmes, enfants, ainés, personnes porteuses de handicap, personnes socialement isolées...) favorisant le recours à la mobilité douce pour un accès plus facile aux sites sportifs tout en valorisant leurs infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures.
Au travers d'une grille d'évaluation, 5 thèmes étaient abordés : la politique sportive, les activités sportives, la mise en avant des cercles sportifs (clubs, arbitres, bénévoles...), les infrastructures sportives et la mobilité douce (activités pédestres et cyclo...).

Compte-tenu de la qualité de nos infrastructures sportives et de la dynamique sportive, nous espérons figurer en bonne place dans ce classement des communes sportives. Les résultats sont attendus d'un jour à l'autre.

PARTICIPATION CITOYENNE : CONSULTATION DES JEUNES POUR LE SKATE-PARK

Cela fait de nombreuses années que les jeunes, notamment au Conseil communal des enfants, discutent d'un projet de skate-park à Wellin. Le Collège communal en a fait une de ses priorités en matière d'infrastructures sportives et a souhaité consulter la population à ce sujet. En décembre, le Centre sportif, via sa page Facebook, lançait une enquête auprès des jeunes pour connaître d'une part les sports pratiqués et d'autre part leurs attentes en matière d'équipements. 25 jeunes entre 13 et 25 ans ont ainsi répondu à l'enquête. Parmi eux, une majorité pratique le skate mais il y a aussi des pratiquants de BMX, trottinette ou encore roller. Le futur skate-park devra donc prendre en compte toutes ces disciplines.

Une réunion a ensuite été organisée en visioconférence, Covid oblige, durant les congés de Noël. Cette réunion a permis aux jeunes de s'exprimer librement mais aussi au Centre sportif de présenter le lieu envisagé ainsi que le type d'équipement possible. Il s'agira d'un skate-park intégré c'est-à-dire un terrain en béton dont les niveaux et courbes sont spécifiquement mis en œuvre pour la pratique du skating et sur lequel peuvent être ancrés des équipements complémentaires.

Ce skate-park sera subsidié par Infrasports à concurrence de maximum 70% à condition de respecter certains critères comme une surface minimum de 350m² et 5 modules différents. Le gestionnaire du centre sportif a déjà rencontré plusieurs sociétés spécialisées et va maintenant travailler sur le cahier des charges du marché public pour la conception et la réalisation du skate-park. Une enveloppe de 100.000€ est prévue au budget communal pour cette nouvelle infrastructure sportive.

PLAN LOCAL
de propreté

Service environnement : 084 41 33 59 • fabienne.laurent@wellin.be | Echevine en charge de l'environnement : 0495 77 39 03 • nadine.godet@wellin.be

Beaucoup d'entre nous sont sensibles au respect de l'environnement.
Beaucoup d'entre nous sont scandalisés par les actes d'incivilités.
Beaucoup d'entre nous agissent déjà pour améliorer notre cadre de vie.
Mais malheureusement aussi :
Beaucoup trop de déchets sauvages jonchent encore les bords de nos routes de campagne !
Beaucoup trop de dépôts clandestins sont abandonnés à l'abri des regards !
Trop peu de constats, trop peu de verbalisations, trop peu de condamnations !

Tel est le constat établi sur base d'une enquête numérique et d'une réunion de concertation avec un panel d'acteurs lors de la rédaction du Plan Local de Propreté de Wellin mené en collaboration avec RDCEnvironnement.

Un Plan Local de Propreté est un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire, en combinant plusieurs types d'actions, de manière équilibrée : actions de sensibilisation, de nettoyage et de répression, amélioration des infrastructures de propreté et meilleure gestion de l'espace public.

Pour réussir, l'élaboration d'un PLP doit nécessairement être le fruit d'une démarche collective impliquant toutes les parties prenantes concernées par la problématique (services communaux, écoles, associations, commerces et citoyens).

Dans un premier temps, un **diagnostic détaillé** a été dressé, incluant un ensemble de faits et chiffres glanés par les services communaux. Les points noirs ont été identifiés : les sites des grands feux, les parkings aux entrées des forêts... Les points retenus étaient les suivants :

- comment lutter contre les emballages alimentaires à usage unique jetés le long des routes et des chemins ?
- comment lutter contre les dépôts ménagers (sacs poubelles) et les dépôts clandestins (déchets de grande taille) qui enlaidissent notre commune ?

Dans un second temps, un **plan d'actions** a été élaboré :

- acquisition d'un matériel de vidéosurveillance (grâce à un subside de 21.000€) pour identifier et poursuivre les auteurs d'incivilités.
- production de capsules vidéo par des enfants lors d'un stage d'été.
- formation d'agents constatateurs pour sensibiliser et, si nécessaire, verbaliser les infractions. Ils viendront en renfort aux agents de la Police et de la DNF.
- réflexion sur l'implantation et l'utilisation des poubelles publiques. Trop souvent elles servent au dépôt de poubelles ménagères de citoyens habitant à proximité. En définitive, c'est la collectivité qui paie la facture !
- équipement des acteurs du Grand Nettoyage de Printemps.
- encouragement des citoyens soucieux de donner un « coup de propre » dans leur quartier.

Nous remercions tous ces volontaires qui agissent régulièrement pour notre cadre de vie à tous, notamment lors du Grand Nettoyage de Printemps. Nous remercions aussi nos partenaires : CRL, Espace temps libre de Wellin, Maison de la culture Famenne Ardenne, Idelux, Région wallonne...

Parce que la propreté c'est l'affaire de tous !
Parce qu'ensemble on est plus fort !
Parce qu'ensemble on va plus loin !

CAMPS DE *vacances*

Office du tourisme : 084 41 33 59 • tourisme@wellin.be | Echevine en charge du tourisme : 0497 42 85 22 • annick.mahin@wellin.be

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un bâtiment et/ou d'un terrain que vous souhaitez mettre à disposition d'un mouvement de jeunesse durant la saison estivale ou à un autre moment de l'année ?

QUELS SONT VOS OBLIGATIONS PRÉALABLES SELON LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE ?

Pour les bâtiments

- Vous devez être détenteur d'une Attestation Sécurité Incendie pour hébergement touristique délivrée par le Bourgmestre sur base d'un rapport du Service régional de Prévention (Art.98)
- Vous devez solliciter l'agréation du bâtiment par le Collège.

Pour les terrains

- Vous devez solliciter l'agréation du terrain par le Collège.

COMMENT DEMANDER L'AGRÉATION ?

- Vous adressez votre demande au Collège en reprenant la localisation exacte du lieu : adresse et coordonnées GPS, la superficie.
- Le Collège analysera votre demande (vérifie les accès pour le service de secours, la localisation par rapport à la zone Natura 2000) et délivre l'agréation (le cas échéant invite à solliciter l'accord du DNF pour les zones N2000).

L'agréation est délivrée pour 5 ans et mentionne le nombre de participants maximum.
Rem : capacité pour les terrains : 50p/ha de terrain nu (hors bois, plan d'eau...)

ET APRÈS ?

Courant du mois mai de chaque année, l'administration sollicitera auprès des bailleurs « agréés » les informations utiles pour le Plan d'urgence et la gestion des déchets en vigueur sur la commune.

- Le bailleur retournera le formulaire dûment complété à tourisme@wellin.be
- Il viendra chercher, selon les horaires précisés, les sacs poubelles de tri des PMC à distribuer aux mouvements de jeunesse qu'il accueille.
- Il précisera aux mouvements de jeunesse l'obligation de venir signer le registre d'arrivée à l'Office du tourisme.

Si l'accueil se fait en dehors de la saison estivale, il revient au bailleur d'informer l'administration à l'adresse : tourisme@wellin.be au minimum 15 jours avant l'arrivée du mouvement de jeunesse sur le lieu agréé.

Plus d'informations :
www.wellin.be/loisirs/camp-de-vacances

ATOUTS CAMPS

Saviez-vous aussi que vous pouvez faire labelliser votre bâtiment ou prairie par le Commissariat général au tourisme ?

L'Asbl Atout Camps peut vous accompagner dans cette reconnaissance. N'hésitez pas à les contacter :
Asbl Atouts Camps - Place l'Ilon, 13 - 5000 Namur
info@atoutscamps.be
0478/ 30 03 59 (pour les bâtiments)
0460/ 96 07 88 (pour les prairies)

STAGES ET PLAINES ATL
Été 2021

Accueil temps libre : 084 43 00 50 • nathalie.nannan@wellin.be | Echevine en charge de l'accueil extra-scolaire : 0495 77 39 03 • nadine.godet@wellin.be

Plaines communales

ACTIVITÉS

Les plaines sont organisées par la Commune de Wellin pour les enfants de 2,5 ans à 14 ans. Elles ont lieu à la Maison des associations pour les enfants de maternelle à la 2e primaire (Barbapapa, Schtroumpf, Pirates) et au Centre sportif de Wellin pour les enfants de 3e primaire au secondaire (Lutins, Marsu, Indes). L'accueil des enfants a lieu sur chaque site.

Les plaines ont lieu aux dates suivantes :
- Semaine 1 : du 5 au 9 juillet 2021 : Plouf party
- Semaine 2 : du 12 au 16 juillet 2021 : Promenons-nous dans les bois
- Semaine 3 : du 19 au 23 juillet 2021 : Les secrets des marmitons (Pas de plaine le 21.07 !)
- Semaine 4 : du 26 au 30 juillet 2021 : Réveillez-vous les ouistitis !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Activités de 9h à 16h.
- Accueil sur inscription le matin (de 7h30 à 8h30) et le soir (de 16h15 à 17h30)
- Prévoir pique-nique, boissons et collation du matin. (collation de l'après-midi offerte)
- Prévoir chapeau ou casquette nominative, crème solaire nominative, en fonction de la météo.
- Le protocole organisationnel, le planning, la fiche santé et l'autorisation de droit à l'image vous parviendront une fois l'inscription validée et sont à renvoyer à Mme Nannan avant le 1er juillet 2021.

TARIF

Les frais d'inscription s'élèvent à :
- Enfants domiciliés dans la commune : 40€ pour le 1er, 35€ pour le 2e, 30€ pour les suivants
- Enfants domiciliés hors commune : 60€ pour le 1er, 55€ pour le 2e, 50€ pour les suivants
- Le forfait pour l'accueil est de 5€ par enfant par semaine.
- Les frais d'inscription comprennent l'encadrement pédagogique, le matériel, l'assurance, les animations sur site et à l'extérieur.
- Les plaines sont reconnues, subsidiées et supervisées par l'ONE. La participation aux plaines communales donne droit à une attestation pour déduction fiscale.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une invitation à payer vous sera envoyée par l'administration communale. Merci d'effectuer le paiement avant le 1er juillet 2021 en utilisant la communication structurée. En cas d'annulation pour cause de Covid19, l'administration remboursera les versements.

L'inscription de votre enfant sera validée après réception du paiement. En cas de non-paiement dans les délais, la commune se réserve le droit d'octroyer la place à un autre enfant. En cas de désistement, un montant de 10€ vous sera facturé pour frais administratifs. Seule l'absence justifiée par un certificat médical donne droit à un remboursement.

Les inscriptions auront lieu du 21 avril au 27 mai 2021. Priorité jusqu'au 17 mai aux enfants domiciliés ou scolarisés dans la commune de Wellin.

Le formulaire d'inscription, disponible dans l'Agenda central, est à renvoyer :
- ➔ par email à nathalie.nannan@wellin.be ou
- ➔ par courrier à l'Administration communale - Rue de Gedinne, 17 – 6920 Wellin
- ➔ via le site internet : www.wellin.be/ma-commune/social/enfance-et-petite-enfance/atl/plaines-2021

Renseignements
Nathalie Nannan
0495 27 94 45
nathalie.nannan@wellin.be

Stages du Centre sportif de Wellin

Wellin
CENTRE SPORTIF asbl

DU 02 AU 06 AOÛT

- 3 – 5 ans : Mini vélo et bricolage (apporter son vélo et son casque)
- 6 – 8 ans : Kids Athlétisme et sport
- 9 – 12 ans : 5 sports : Escalade, VTT, Judo et sports collectifs, parcours gymnique, trottinettes tout terrain électriques (apporter son vélo et son casque)
- 12 – 16 ans : Remédiation langues et sports (10 inscrits par groupe)
  - 1er groupe : anglais au matin et sport après-midi
  - 2e groupe : sport au matin et néerlandais après-midi

  Remarques : sports prévus (fitness, escalade, self défense, vtt, sports raquettes...)

DU 16 AU 20 AOÛT

- 3 – 5 ans : Psychomotricité et multisports
- 6 – 7 ans : Perfectionnement vélo (apporter son vélo et son casque)
- 7 – 14 ans : Danse et sport
- 8 – 14 ans : Reportage photo avec l'EPN et multisports (maximum 8 enfants)
- 8 – 14 ans : VTT et sports (apporter son vélo et son casque)

DU 23 AU 27 AOÛT

- 3 – 5 ans : Accoutumance à l'eau et bricolage
- 6 – 9 ans : 5 sports : Mini-escalade, parcours gymnique, Lü, sports collectifs, Orientation
- 8 – 14 ans : Informatique avec l'EPN et multisports (maximum 8 enfants)
- 8 – 14 ans : Koh Lanta et sport

À VOS AGENDAS

22 et 24 juin 2021
Journées sportives ados

23 juin 2021
Journée « montage vidéo » pour ados

26 et 30 juin 2021
Stage de programmation à l'EPN

28 et 29 juin 2021
Journées sportives pour les écoles

Voir infos dans l'encart central !

Possibilité d'inscription en ligne sur le site https://www.wellin.be/loisirs/sports/centre-sportif-de-wellin/stages

Renseignements et inscriptions
Quentin Wilmet
0479 77 88 93
hallomnisports.wellin@gmail.com
www.wellin.be/loisirs/sports

LIEU DE RDV
Centre sportif
Rue Pâchis Lamkin, 47 – 6920 Wellin

HORAIRES
De 9h à 16h
Garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h30

PRIX
75€ pour le 1er enfant,
70€ pour le 2e et 65€ pour les suivants.
Repas chaud à midi et collation comprise

NOS PARTENAIRES :

Carrefour market Wellin - Bièvre · Adeps Fédération Wallonie-Bruxelles · Fédération Wallonie-Bruxelles Sport-Adeps.be · Province de Luxembourg

Autres stages...

Stage de tennis

- Public : enfants de 5 à 16 ans
- Dates : du 05 au 09 juillet et du 23 au 27 août
- Lieu : Terrain de tennis – rue de Gedinne à Wellin
- Activités : Initiation, apprentissage, perfectionnement aux techniques du tennis par un entraîneur diplômé.
- Horaires : de 9h à 16h
- Prix : 70€ pour la semaine. Prévoir un pique-nique

Renseignements et inscriptions :
Patrick Davreux • 0476 42 26 33 •
patrick.davreux@skynet.be

Camp Patro

Un camp Patro, c'est...

- 10 jours de plaisir, de rire, de découverte de la nature.
- des rencontres inoubliables, un feu de camp, des chants, des jeux de piste, du sport, des bricolages, des journées à thème, des veillées.
- respirer le grand air, vivre en groupe, c'est la grande aventure !
- une expérience dont tout le monde ressort grandi !

- Public : enfants de 4 à 15 ans
- Dates : du 1er au 10 août 2021 (du 1er au 5 pour les 4-6 ans)
- Prix : 110€ pour le 1er enfant, 105€ le 2e enfant et 100€ pour le 3e enfant. Pour les 4-6 ans, c'est 55€.
- Endroit : Barvaux

Renseignements et inscriptions :
Olivia Lamotte • 0491 74 42 90 •
olivia.lamotte@hotmail.be

Stage de théâtre

- Public : enfants de 8 à 12 ans
- Dates : du 9 au 13 août 2021
- Lieu : Maison des Associations (2e étage et extérieur)
- Activité : Un lieu pour s'exprimer, s'amuser, jouer et faire naître ou renaître l'acteur qui est en chacun de nous. Un parcours d'improvisations qui donneront naissance à une capsule vidéo sur la thématique des incivilités et de la protection de l'environnement. Animateur théâtre : Mattéo Goblet
- Horaires : de 9h à 16h (accueil possible sur demande dès 7h30 et jusque 17h30)
- Prix : 70€ pour la semaine. Prévoir un pique-nique.

Renseignements et inscriptions :
Nathalie Nannan • 0495 27 94 45 •
nathalie.nannan@wellin.be
Une collaboration entre la commune de Wellin et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse

Stage de foot et multisports

- Public : enfants de 5 à 16 ans
- Lieu : Centre sportif de Wellin
- Dates : du 9 au 13 août 2021
- Horaires : Activités de 9h à 16h, accueil sur demande dès 8h et jusque 17h
- Activités : Initiation, apprentissage et/ ou perfectionnement aux techniques du football
- Prix : 80€ pour 5 jours, 70€ pour 4 jours, 60€ pour 3 jours, 20€ la journée. Repas chaud et collations compris dans le prix

Renseignements et inscriptions :
Florent Pigeon • 0478 02 44 54 •
florent.pigeon@outlook.com

Stage nature et cheval

Vivre le moment présent et découvrir l'environnement grâce aux 5 sens et aux émotions, à travers :

- Observation et écoute : ruisseau, arbres, vent...
- Balade, art éphémère, relaxation
- Approche communication et soin des chevaux et du chien
- Photographie (stage 5-11ans)
- Chant, monte à cru

- Dates et public :
  - 5 au 9 juillet 2021 : 5-11 ans
  - 12 au 16 juillet 2021 : 4-8 ans
  - 26 au 30 juillet 2021 : 5-11 ans
  - 16-20 août 2021 : 4-8 ans
  - 23 au 27 août 2021 : 5-11 ans
- Lieu : Lomprez, au sein d'un cadre naturel et famillial
- Horaires : de 9 h à 16h, accueil sur demande dès 8h30 et jusque 17h.Groupe de 10 enfants maximum.
- Prix : 100€/semaine, 25€/jour (Matériel, boissons et collations compris). Prévoir un pique-nique

Renseignements et inscriptions : Jessica Delsaux •
0477 78 29 58 • delsauxjessica@hotmail.com •
facebook : au détour d'un regard Asbl
Jessica Delsaux est psychomotricienne, hippothérapeute, animatrice et photographe.

Stages de gymnastique pour confirmé(e)s

- Dates :
  - 12-16 juillet : niveau D4, D3, jeunes expérimenté(e)s
  - 26-30 juillet : niveau avancé, D5, jeunes débutant(e)s
  - 9-13 août : niveau avancé, D5, jeunes débutant(e)s
  - 23-28 août : niveau D4, D3, jeunes expérimenté(e)s
- Lieu : Centre sportif de Wellin, rue Pâchis Lamkin 47
- Prix : 80€ + 5€ pour les non-membres (assurance)

Renseignements et inscriptions :
https://lavenirdewellin.webnode.fr •
lavenirdewellin@gmail.com • 0498 81 24 15

NOS COURS D'EAU : *le ri de Wéry*

La commune de Wellin est sillonnée par près de 90 km de cours d'eau, certains nommés (le ri de Glan, le ry d'Ave, la Lesse, le ruisseau du Bois Saint-Remacle, le ruisseau d'Holenne, l'Almalche et bien d'autres encore) et beaucoup d'autres anonymes. Nous vous présentons aujourd'hui le ri de Wéri.

Affluent en berge gauche de la Lesse, le ri de Wéri court d'ouest en est sur un peu moins de 4 km entre les villages de Lomprez au nord et de Daverdisse au sud. Le ri de Wéry borde le nord du Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) nommé « Bois d'Halma et Fagne Chaumont ». Localisé sur la marge septentrionale de l'Ardenne, ce site fait partie du très vaste massif forestier ceinturant le village de Daverdisse. La végétation y est largement dominée par des forêts de chênes et de hêtres, mais on y observe également diverses plantations résineuses ainsi que des clairières.

Le Ri de Wéri voit s'étendre le long de son parcours des fragments de prairies humides. Et plusieurs mares forestières parsèment l'ensemble du bois. On y retrouve une herpétofaune variée, dont le triton crêté (Triturus cristatus).

L'intérêt ornithologique est aussi très intéressant, avec d'importantes densités du pic mar (Dendrocopos medius), la présence du pic noir (Dryocopus martius), de la cigogne noire (Ciconia nigra) ou encore du grimpereau des bois (Certhia familiaris). La faune entomologique n'est pas en reste, avec notamment la présence du capricorne du chêne (Cerambyx cerdo).

Ce ruisseau, mais aussi le ruisseau de Couji et le Ri de Glan, sont visibles depuis le belvédère de Wellin, construit en 2012 d'où vous aurez un époustouflant panorama sur la région. On y accède via la promenade de Wéri (carte IGN Wellin) ou via la passerelle Maria ou bien encore en venant de la Grand-Place de Wellin : monter la rue Paul Dubois, prendre le petit chemin à gauche juste après la ferme Lambot pendant 2 à 3 kilomètres et ensuite c'est tout droit.

RESPECTEZ LES RIVIÈRES, N'Y JETEZ RIEN, CONTEMPLEZ-LES ET PROTÉGEZ-LES !

Renseignements
Contrat de rivière Lesse
Rue de Préhyr, 12F à 5580 Rochefort
Tél : 084 / 222 665
www.crlesse.be

TONTES DE PELOUSE

Ne déposez pas vos tontes de pelouse au bord de l'eau, ni vos autres déchets, même s'ils sont biodégradables !

Pourquoi posent-ils problème ?

1. Ils polluent la rivière, ils contribuent à la pollution organique et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène).
2. Ils provoquent une baisse de biodiversité (colmatage du lit du cours d'eau, prolifération d'orties, liserons, plantes invasives).
3. Ils peuvent menacer la stabilité des berges.
4. Ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux.
5. Ils peuvent attirer des animaux indésirables.

© Contrat de Rivière Haute-Meuse

INITIATIVES citoyennes

natagora

ZONE HUMIDE DE LOMPREZ, PRAIRIE DE LAUNAIE ET VERGER DE CHANLY

En collaboration avec la commune de Wellin, la régionale Natagora Famenne gère 3 sites : la zone derrière la salle communale de Lomprez, la prairie de Launaie au centre du village de Chanly et le vieux verger de Chanly derrière la maison de repos.

Des hommes et la biodiversité, des espaces à préserver

Les espaces de biodiversité au centre et aux abords des villages sont essentiels car ils servent de refuge à de nombreuses espèces de la faune et de la flore. Nous rencontrons dans ces sites par exemple des orchidées, des pics, la chouette chevêche, des libellules... Ces espaces participent au patrimoine des villages et sont importants dans la structure de ceux-ci. On sait combien la nature est importante pour le bien-être des humains.

A Lomprez

La gestion de la zone humide le long du Ry d'Ave a amené une amélioration de la biodiversité, mais le type de gestion est remis en cause par les changements climatiques. Les étés secs à répétition assèchent cette zone dont la végétation se modifie rapidement. D'un milieu peuplé de grandes herbes et fleurs qui aiment l'humidité et l'eau, l'assèchement conduit la végétation vers un tapis d'orties et de ronces. C'est un autre milieu qui se développe, intéressant aussi pour la biodiversité. Il va falloir changer notre regard sur le paysage qui s'offre.

La gestion du site a été décidée en accord avec le Collège communal et un nouveau circuit didactique va être mis en place pour en expliquer les causes et les effets. Ce sera l'occasion pour les enfants des écoles wellinoises et d'ailleurs, de comprendre concrètement l'évolution climatique et les bouleversements qu'elle induit sur la biodiversité.

Le site de Launaie à Chanly

De par la multiplication des milieux, le site résiste mieux aux modifications climatiques. Il évolue de manière adéquate par rapport à notre vision et la biodiversité s'y développe naturellement. Nous continuerons donc à y faire une gestion en harmonie avec les différents milieux présents : le verger restera pâturé par les moutons, la mare sera régulièrement dégagée des arbustes qui tendent à l'envahir, l'oseraie sera taillée annuellement, les saules têtards seront taillés.

Le vieux verger de Chanly

Il souffre quant à lui de la vieillesse des arbres qui le peuplaient à l'origine. A nos regrets, des arbres meurent, cassent et se déracinent. On pourrait croire que c'est un désastre pour la biodiversité... et ce serait se tromper. Ces arbres sénescents sont des refuges pour une faune et une flore particulière, inféodée à ce type de milieu. La chouette chevêche y a fait sa réapparition, de nombreux insectes et plantes xylophages y trouvent un espace où se développer.

Nous tentons à y préserver la biodiversité mais aussi le verger en tant que tel : pour le renouveler, des plantations d'anciennes variétés ont été réalisées. La gestion consiste à le faire pâturer par les moutons d'un éleveur local, à prévoir les plantations nécessaires et à entretenir les arbres.

Ces espaces de nature appartiennent bien entendu aux villageois. Nous comptons sur eux pour nous aider à les préserver. Leur paysage peut désorienter le regard. Mais il faut bien se rendre compte que ces sites sont gérés et protégés pour y préserver la biodiversité, la gestion y est donc tout à fait différente de celle d'un parc public.

Merci aux responsables de la commune de Wellin de nous avoir confié cette gestion et merci à la population wellinoise d'y respecter la nature.

Robert Vanhamme
robrnob@gmail.com

LES NOUVELLES du CPAS

CPAS : 084 38 89 85 • liliane.lepage@cpas-wellin.be | Présidente du CPAS : 0475 62 39 77 • therese.mahy@wellin.be

AGIR CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

La pauvreté fait partie du quotidien des CPAS et des services de première ligne. C'est une situation que l'on ne peut ignorer. Plus particulièrement, on parle de pauvreté infantile quand les droits fondamentaux des enfants ne sont pas rencontrés : droit à la santé, à l'alimentation, au logement, à l'éducation... Ils sont pourtant essentiels à leur croissance et devenir. Les facteurs de risque de pauvreté des enfants sont principalement liés aux ressources du ménage, à ses besoins (coûts du logement, de la santé) et à sa composition (famille monoparentale et sans aide extrafamiliale).

A travers son travail quotidien, le CPAS a une connaissance approfondie de la famille dans laquelle grandit l'enfant. Il se trouve donc en prise directe avec les besoins et attentes de la famille et peut donc agir sur différents leviers ou aides qui nécessairement auront un impact direct sur le bien-être de l'enfant. Néanmoins, il reste des zones d'ombre pour lesquelles le CPAS a peu de prise, notamment la violence intrafamiliale, les assuétudes, la santé mentale des parents...

Que peut faire aujourd'hui le CPAS pour réduire la pauvreté infantile et améliorer le bien-être de l'enfant ?

Le CPAS peut intervenir dans les **frais liés à l'éducation** (matériel scolaire, abonnements scolaires, frais d'accueil extrascolaire, excursions), aux **activités culturelles et sportives**, aux plaines et stages de vacances. En ce qui concerne les activités sportives, la province octroie une prime annuelle de 80€ maximum en faveur des enfants âgés de 5 à 18 ans, moyennant certaines conditions (avoir le statut BIM, ou être en règlement collectif de dettes, ou disposer des revenus du statut BIM + 30%) et les mutuelles interviennent également dans les frais d'inscription aux clubs et stages sportifs (entre 30 et 50€).

Le CPAS peut aussi intervenir par le biais des **aides sociales**. Celles-ci doivent faire l'objet d'une demande précise, d'une enquête sociale et ensuite d'une décision du Conseil de l'action sociale. Le CPAS peut notamment prendre en charge les frais pharmaceutiques, les frais médicaux, les langes, le lait maternisé, les séances de logopédie...

Dans notre commune, certains enfants sont parrainés par la **Fondation Pelicano**. Il s'agit d'une fondation d'utilité publique qui récolte des fonds destinés à la lutte contre la pauvreté infantile générationnelle. Le service social a mis en place un Comité d'Accompagnement Pelicano composé des acteurs psycho-médico-sociaux de la commune. Chaque enfant parrainé reçoit un « pécule » annuel dont le montant est déterminé par la Fondation Pelicano en fonction de son âge et de sa situation. Ce pécule permet la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques, des frais scolaires, des frais d'habillement, des frais de sport et de loisirs (inscription et équipement)... tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement de l'enfant.

La crise sanitaire n'a pas épargné les enfants en situation de pauvreté. Le CPAS est doublement attentif et vigilant à leurs besoins.

AIDE ALIMENTAIRE : DEUX SERVICES PROPOSÉS PAR LE CPAS COLIS ALIMENTAIRES ET FOOD TRUCK

L'accès à une alimentation saine et équilibrée est un droit fondamental. Malheureusement, certaines familles ou personnes vivant dans la précarité ne disposent pas de revenus suffisants pour pouvoir bien s'alimenter. Afin d'aider ces personnes, le CPAS organise la distribution de colis alimentaires deux fois par mois (2e et 4e mardi du mois). Ces colis composés de denrées du Fonds européen d'Aide aux démunis sont destinés uniquement aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et sur base d'une enquête sociale.

Tout prochainement, une deuxième initiative verra le jour. Il s'agit de la mise en place d'un FOOD TRUCK, car mobile distribuant des repas chauds et complets. Grâce à un partenariat avec la fédération des Restos du Cœur, le CPAS organisera une fois par semaine la distribution de repas complets sous forme de colis. Chaque colis contient de quoi faire deux repas chauds pour chaque membre de la famille. Les conditions pour bénéficier des colis des Restos du Cœur sont les mêmes que pour les colis alimentaires : être sous le seuil de pauvreté ou dans une situation sociale difficile et justifiée par un rapport social. Une participation financière symbolique sera demandée par colis : 1 € par adulte et enfant à partir de 10 ans. Et 0,50 € par enfant de 3 à 9 ans.

Pour tout renseignement, contactez le CPAS au 084 38 89 85.

EN IMAGES

Les logements « tremplin »

LES TRAVAUX TERMINÉS...

Les logements tremplin sont maintenant terminés et prêts à être mis en location. La salle de village de Halma est elle aussi en attente pour vous accueillir lors des fêtes du village et réunions de famille. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous permet pas encore de l'inaugurer avec vous. Quant à la réfection de la voirie et des trottoirs du quartier Bai-Jouai, elle apporte un juste équilibre entre les piétons, les véhicules en stationnement et la circulation automobile.

La salle de village de Halma

La réfection de voirie et trottoirs du quartier Bai-Jouai

NOTRE HÔTEL DE VILLE

Plus d'échafaudage, plus de grue, juste encore quelques travaux intérieurs et l'administration communale pourra réintégrer les locaux dans le courant du mois de juin. Une belle réussite.

Les Sentiers de Grande Randonnée

LES SENTIERS DE GRANDE *Randonnée*

Savez-vous que certains sentiers GR traversent notre commune de Wellin ? Reconnaissables à leur balisage blancs et rouge ( ) ou jaune et rouge ( ), le sentier des Monts d'Ardenne, le sentier des Abbayes Trappistes, le GR129 (traversée de la Belgique en diagonale), le 577 (Tour de la Famenne) ou encore le 17 (La Lesse et la Lhomme) sillonnent notre territoire.

Le principe de créer des sentiers reliant pays et régions est né en France en 1947. En 1959, trois randonneurs liégeois, séduits par cette idée, l'ont importée en Belgique. Trois ans plus tard, est né le célèbre GR5 reliant la Mer du Nord à la Méditerranée. En 1969, les GR sont constitués en ASBL composée de membres bénévoles (actuellement, plus de 300 membres actifs).

Aujourd'hui, l'asbl SGR en Wallonie et Bruxelles et la vzw GR Paden (Grote Routepaden) en Flandre, gèrent le réseau belge. Depuis sa création, le réseau s'est prodigieusement ramifié pour offrir à ce jour des itinéraires sur plus de 8500 kms en Belgique (5000 kms en Wallonie / Bruxelles et 3500 kms en Flandre). Il se décline sous plusieurs formes éditées à travers différentes collections de topoguides :

- Les GR « classiques », linéaires tels que le sentier de la Semois (GR16), la Belgique en diagonale (GR129) à titre d'exemple.
- Les GR en Boucle « RB » édités en deux tomes par Province (16 randos par topoguide). Permettent des randonnées à la journée.
- Les GR en familles « RF » par Province également, offrent des circuits plus courts et attractifs pour les enfants.
- Les GR de Pays, « GRP » balisés en jaune et rouge tels que Le Tour de la Famenne (GR577) ou le Tour du Luxembourg Belge (GR 151)
- Les topoguides à thème, tels que le Sentiers des Monts d'Ardennes (SMA) ou le Sentier des Abbayes Trappistes (SAT)
- Récemment édité, un topoguide « 20 randonnées de Gare à Gare par les GR » Tome 1 rencontre un énorme succès.

Des nouveautés telles que les randonnées dans les Parcs Naturels sont en préparation. Dans chaque topoguide, il y a l'itinéraire décrit, la carte avec le tracé, les distances et le graphique altimétrique, les ressources, des informations culturelles dédiées aux sites parcourus.

L'ère numérique aidant, les GR proposent également les tracés GPX des itinéraires, certains topoguides numériques. Possibilité donc de parcourir l'itinéraire avec le smartphone et/ou un GPS.

La publication d'un magazine trimestriel « MAG GR » réservé aux membres informe entre autres de l'actualité GR et présente des idées de randonnées en Belgique et ailleurs...

Viviane CHARDOME, *Membre GR*

Par l'abonnement annuel de 20€ (remboursable comme activité sportive par la mutuelle), vous devenez membre, recevez le Mag GR, obtenez une réduction de 2€ à l'achat d'un topoguide, bénéficiez d'une remise en gîtes Kaleo et Auberges de Jeunesse.

Sachez également que les candidatures aux SGR sont les bienvenues et réservent un large éventail de tâches telles que le balisage, la réalisation, description, relecture de topoguides, l'apport documentaire, ou la cartographie par exemple.

Pour toute info complémentaire et contact, consultez notre site www.grsentiers.org

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA ROUTE
Marie-Thérèse

De 1714-1794, notre pays fait partie des Pays-Bas autrichiens. Les terres de la Principauté de Liège morcellent par endroit ce territoire. Tant pour des raisons stratégiques (relier Bruxelles à Vienne) que pour répondre à l'essor économique du XVIIIe (agriculture, grands travaux, début de l'industrialisation), les voies de communication sont développées. Créée sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, d'où son nom, elle apparaît sur la carte de Ferraris (dressée de 1771 à 1775) sous la dénomination Nouvelle chaussée de Namur à Luxembourg. Cette route, passablement longue et tortueuse, évitait les terres liégeoises et leurs taxes.

Venant de Beauraing, elle passait par Vonêche (cristallerie), Tanton, Sohier, Barzin, Lomprez puis empruntait l'ancienne voie romaine (Vieille Route) sur le côté de Wellin pour piquer vers les forges de Neupont avant de rejoindre la côte de Redu, en direction de Neufchâteau. Elle évitait donc Honnay, relevant de la Principauté de Liège. On ne l'empruntait souvent que sur des distances assez limitées car elle faisait d'énormes détours. Plusieurs bornes étaient encore visibles il y a 40 ans. Mais le temps et les engins mécaniques en ont décidé autrement.

Pour financer l'entretien des routes, les grands-routes sont soumises à des droits de barrière (ou péages). Les tarifs sont variables et influent sur le trafic. Les véhicules sont taxés au nombre d'essieux ; certains sont exonérés, comme les services postaux. A distance de 5 km environ, les barrières sont en réalité un arrêt obligatoire, où résidait un tenancier travaillant souvent pour une société. L'octroi des barrières se faisait par soumission publique.

Après la barrière de Vonêche, on a celle de Sohier située en plein bois à l'axe du pont sur le ruisseau Hollen près de l'étang du même nom, à 100 m de part et d'autre. La barrière de Lomprez est située au dernier cabaret du village appartenant au sieur Herman à 150 m de part et d'autre. La suivante est située dans la traversée de Neufpont au débouché du chemin qui conduit vers Daverdisse au droit du cabaret de Pierre Hays à 250 m de part et d'autre. Ces barrières sont adjugées de 1816 à 1833.

Le long de la route Marie-Thérèse, on peut voir de belles fermes, avec parfois le millésime de construction accroché au-dessus de la porte de grange. C'est le cas de la ferme rose à Lomprez datée de 1781 qui appartenait jadis à François Joseph Herman (Chanly 1761 - Eprave 1824). Il était de la famille des notaires de Chanly et avait épousé en deuxième noce Géraldine Jacques (Lomprez 1785 – Eprave 1868). Ils n'habitèrent pas longtemps la maison qu'ils louaient à bail. Leur héritière, Virginie (Saint-Hubert 1809 – Eprave 1892) n'avait pas de descendance et en 1899, elle céda son bien pour créer un hospice pour vieillards à Saint-Hubert qui portera son nom et où les membres de sa famille seront prioritaires. L'hospice le revendit aussitôt et ce fut la famille Remy Lotin qui l'acheta.

Yvon Barbazon

INFOS en vrac

PERMIS DE PÊCHE : DÉLIVRANCE UNIQUEMENT EN LIGNE DÈS 2021

En janvier 2021, les 62.500 pêcheurs wallons devront se rendre sur le site www.permisdepêche.be afin d'obtenir leur permis de pêche en Wallonie. Le paiement se fera en ligne et de manière sécurisée.

Lancé en 2016, le site de délivrance des permis de pêche de la Wallonie rencontre de plus en plus de succès. Ce service en ligne présente de nombreux avantages :

- Ce guichet internet permet une délivrance immédiate et évite les déplacements ;
- Le paiement est en ligne et sécurisé ;
- Le permis authentifié par un QR Code peut être conservé sur un smartphone ou imprimé en plusieurs exemplaires ;
- En cas de perte, une nouvelle impression suffit pour être à nouveau en règle sans frais supplémentaires ;
- Chaque utilisateur du guichet peut effectuer l'ensemble de la procédure d'achat pour un autre pêcheur en vue de lui offrir son permis de pêche ou de l'aider à obtenir son permis.

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

La prime de la Région wallonne porte sur l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2022.
Les primes seront conditionnées à un usage régulier du vélo de 40% min. de la durée des trajets domicile-travail. Une déclaration sur l'honneur et une attestation de l'employeur stipulant l'usage régulier dans le cadre des déplacements domicile-travail devront être apportées par le demandeur.
Le montant des primes est fixé à 20% du montant de la facture TVAC avec un plafond de :

- 50€ pour un vélo classique ou d'occasion ;
- 100€ pour un vélo électrique d'occasion ;
- 150€ pour un vélo classique neuf ;
- 200€ pour un vélo électrique neuf ;
- 200€ pour un kit électrique adaptable neuf ;

Plus en savoir plus : www.mobilite.wallonie.be

DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX

Nous vous invitons à nous rejoindre pour les prochaines séances du Conseil communal qui auront lieu à partir de 20h les 27 avril, 25 mai, 29 juin, et 31 août 2021 à la Maison des Associations ou en visio-conférence, selon l'évolution des mesures sanitaires.

UNE BECASINE, PROCHAINEMENT DISPONIBLE À L'OFFICE DU TOURISME !

La Becasine est un outil tout-terrain permettant de véhiculer des personnes à mobilité réduite, leur donnant ainsi la possibilité de profiter de balades dans la nature, sur des chemins campagnards ou en forêt ! Du point de vue pratique, la becasine se monte et se démonte en quelques minutes et est transportable dans la plupart des véhicules.

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale a pour volonté de mettre cet outil à disposition des habitants de ses 9 communes, des guides et touristes locaux et de toute autre structure désirant sensibiliser le public local au tourisme accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce cadre, vous pourrez bientôt emprunter gratuitement une Becasine à l'Office du Tourisme de Wellin et vous balader sur le vaste réseau de promenade disponible sur la commune et aux alentours.

Contact : Office du Tourisme de Wellin - +32(0)84 41 33 59 - tourisme@wellin.be

WELLIN COMPÉTENCES

Depuis maintenant quelques mois, le site : « http://www.wellin-competences.org/ » vous accueille pour un partage de passions, de compétences... Une manière à l'heure actuelle de recréer du lien et de se rendre compte combien nous sommes entourés, sur le territoire communal, de Wellinois(es) riches d'un savoir-faire exceptionnel.

Pour en savoir plus :
Mme Dominique Deprez
macawellin@gmail.com

BIENTÔT DE NOUVELLES RANDONNÉES DE GARE EN GARE ENTRE FAMENNE, ARDENNE ET GAUME

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, le Parc naturel de Gaume et le GAL Nov'Ardenne développent actuellement un nouveau réseau de randonnées intitulé « Train & Sac à dos ». Les itinéraires seront opérationnels en milieu d'année 2021 et connecteront, entre elles, les gares de ces trois territoires pour en faire des destinations « accessibles en train ». Au fil des parcours, le touriste pourra découvrir des paysages très diversifiés en Famenne, Ardenne et Gaume (vallées de la Lesse, de l'Our et de la Semois, forêt ardennaise, plus beaux villages de Wallonie...). Parmi ces itinéraires, vous retrouverez notamment la randonnée « Sur les pas de l'ermite » qui relie Grupont à Graide. Un bel itinéraire sportif de 50 kilomètres traversant la commune de Wellin, en passant notamment par la passerelle Maria et la forêt subnaturelle.

LA VALLÉE DE LA WIMBE À WELLIN, UN SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Les roches calcaires de la Calestienne forment un fin bandeau entre l'Ardenne et la Famenne. C'est sur ces dernières, peu présentes en Belgique, qu'une large diversité d'espèces peut voir le jour. Le site Natura 2000 de la Vallée de la Wimbe y implante ses 2200 hectares à cheval sur les communes de Wellin, Beauraing et Rochefort. Il est constitué de prairies ainsi que de forêts de hêtres et de charmes sur sol calcaire, des habitats rares.

La zone accueille une des plus grandes populations de petits rhinolophes, une chauve-souris de 6 grammes. Cette espèce a besoin de grottes pour hiberner et de bocages pour se déplacer et s'alimenter. Ce bocage absolument nécessaire est bien développé dans la région et offre aussi le gîte à la Pie-grièche écorcheur, un passereau apprécié ayant besoin des aiguilles des haies, buissons et arbustes pour y empaler les insectes qu'il chasse. Dans les berges de la Wimbe, la présence du martin pêcheur d'Europe est à noter également.

Le but du projet LIFE

Au vu de sa richesse naturelle, le site de la Vallée de la Wimbe a été sélectionné parmi tous les sites Natura 2000 pour y développer un projet pilote durant 2 ans, mené par le Parc naturel de l'Ardenne méridionale dans le cadre du LIFE intégré BNIP. Ce projet a pour vocation de répondre aux interrogations que pourraient avoir les propriétaires ou exploitants privés en Natura 2000 et, pour les personnes volontaires, de mettre en place des projets pour préserver ou mieux accueillir la biodiversité sur leur terrain. Ces actions peuvent par exemple consister à planter des haies ou creuser une mare.

En Natura 2000, le coût de ce type de travaux bénéfique à la nature peut être remboursé à 100% et même générer par la suite, via d'autres aides, une subvention annuelle. Qui plus est, les dossiers parfois complexes de demandes pour ces financements peuvent être montés gratuitement pour le propriétaire ou l'exploitant.

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une parcelle au sein de la Vallée de la Wimbe ? Vous souhaitez être informé des actions qui peuvent être bénéfiques à la nature, tout en bénéficiant des aides de la Région wallonne ? Vous souhaitez mieux comprendre vos droits et devoirs par rapport à Natura 2000 ?

Contactez Clément Authelet, chargé de mission « Life intégré BNIP » au Parc naturel de l'Ardenne méridionale.
Gsm : + 32 (0) 491/39.72.02
Email : c.authelet@pndg.be

PLAN DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

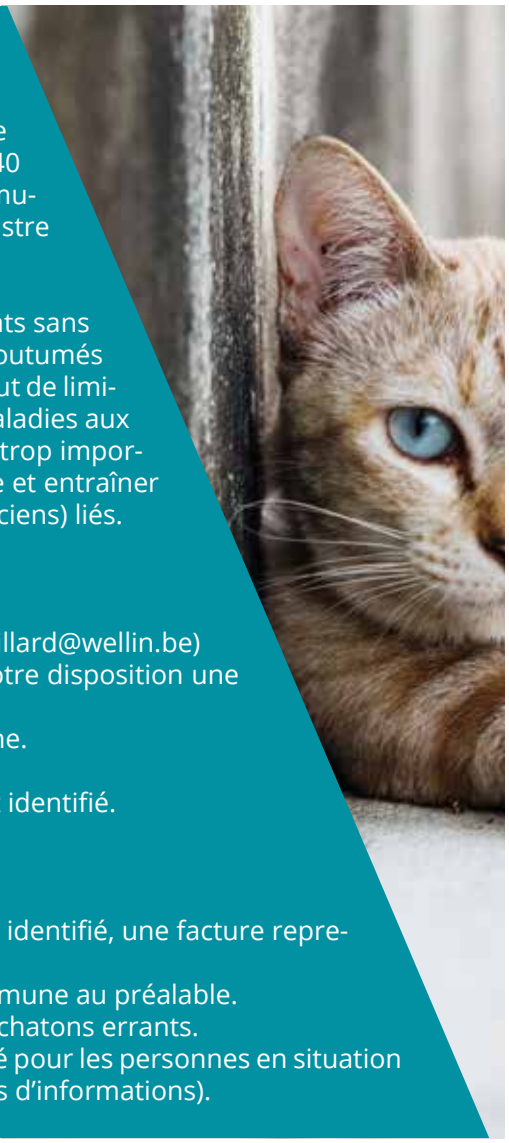

Lancée en 2017, la campagne de stérilisation des chats errants rencontre un succès croissant auprès de la population wellinoise. En effet, plus de 40 chats errants ont déjà été opérés ! Cette année, en plus du budget communal, la commune a obtenu 2000€ euros de subvention auprès de la Ministre Tellier pour ce projet.

La campagne concerne uniquement les chats errants, c'est-à-dire les chats sans maître, souvent retournés à l'état sauvage, vivant à l'extérieur et inaccoutumés aux rapports avec les humains. La stérilisation des chats errants a pour but de limiter leur nombre, et partant les problèmes sanitaires (transmission de maladies aux animaux domestiques) et écologiques (une population de chats errants trop importante peut mettre en danger l'équilibre précaire de la chaîne alimentaire et entraîner une diminution des populations de petits mammifères, oiseaux et batraciens) liés.

Comment faire ?

- Vous constatez la présence d'un chat errant.
- Vous contactez l'administration communale (084 43 00 49 ou katty.robillard@wellin.be)
- Vous capturez l'animal. Au besoin, la Commune met gratuitement à votre disposition une cage spécifique.
- Vous amenez le chat errant chez un vétérinaire désigné par la commune.
- S'il s'agit bien d'un chat errant, l'animal est castré ou stérilisé.
- Le chat opéré est marqué d'une entaille à l'oreille afin d'être facilement identifié.
- Vous le relâchez à l'endroit de la capture.

ATTENTION :

- ➔ S'il s'avère qu'il ne s'agit pas d'un chat errant et que le propriétaire est identifié, une facture reprenant les frais vétérinaires pourra lui être adressée
- ➔ Il est interdit d'amener l'animal chez le vétérinaire sans avertir la Commune au préalable.
- ➔ La Commune ne prend pas en charge l'adoption ou le placement des chatons errants.
- ➔ Le plan de stérilisation ne concerne pas les chats domestiques (excepté pour les personnes en situation de précarité économique prendre contact avec la Commune pour plus d'informations).

WALLORENO

En Wallonie, 75% des logements ont été construits avant 1985 et présentent de faibles performances énergétiques. La Wallonie a mis en place sa stratégie de rénovation WALLORENO avec l'ambition d'atteindre en 2050, le label PEB A pour l'ensemble des logements wallons.

Les consultants des **Guichets Énergie Wallonie** accueillent et guident le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat.

Aux Guichets Énergie, le citoyen bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie. Les Guichets Énergie Wallonie, la première étape d'une démarche futée pour plus d'économies, plus de confort et un plus grand respect de l'environnement.

Et concrètement ?

- Vous rénovez ? Nous vous aidons dans le remplissage du formulaire de déclaration PEB simplifiée (pour des travaux de rénovation simple et des changements d'affectation sans architecte et sans responsable PEB), nous vous conseillons sur l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments, le chauffage des logements, la production d'eau chaude.
- Vous envisagez de placer des panneaux solaires photovoltaïques ? Nous évaluons avec vous l'intérêt de l'investissement.
- Votre facture d'électricité est trop élevée ? Nous vous prêtons des wattmètres et analysons avec vous votre consommation électrique.
- Vous avez introduit un dossier de demande de prime ? Nous pouvons vérifier l'état de traitement de votre dossier.
- Vous souhaitez changer de fournisseur d'énergie ? Nous réalisons avec vous des simulations à l'aide du simulateur tarifaire de la CWaPE.

Permanence à l'administration communale de Wellin, le 2e mercredi du mois de 14h à 17h. Prenez RDV au préalable : 061/ 620 160 ou guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

LES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

LES NATURALISTES
de la Haute Lesse

Créée en 1968, l'asbl Les Naturalistes de la Haute-Lesse est une association régionale environnementale agréée par la Région wallonne en qualité d'organisme d'information, de formation et de sensibilisation. Depuis quelques années, grâce à un partenariat avec notre Commune, l'association occupe un local au Laboratoire de la Vie rurale à Sohier et organise gratuitement différentes activités ouvertes à tous.

Aimer la nature, mieux la comprendre, mieux la défendre avec Les Naturalistes de la Haute Lesse.

L'association Les Naturalistes de la Haute-Lesse a pour objet de favoriser, développer et coordonner :

- toute initiative tendant à augmenter les connaissances de ses membres dans le domaine des sciences naturelles ;
- l'étude de toutes les questions relatives à l'écologie en général ;
- toute action en vue de la conservation de l'environnement, de la sauvegarde et de la protection de la nature.

Les membres de l'association s'engagent à faire profiter les autres membres de leurs connaissances, tant dans le domaine des sciences naturelles que dans celui de l'écologie en général. Ils entendent participer activement à la conservation de l'environnement et à la protection de la Nature.

La dégradation des paysages, la disparition de biotopes rares et fragiles, la pollution des cours d'eau, la problématique globale de l'aménagement du territoire, l'appauvrissement de la biodiversité... autant de sujets qui retiennent notre attention.

- DES ACTIVITES GENERALES pour tous les membres sans aucune formation particulière
- DES ACTIVITES SPECIALISEES, de perfectionnement des membres dans différentes disciplines
- DES TRAVAUX DE PROSPECTION ET D'INVENTAIRE dans les réserves naturelles et sites particuliers
- Une participation à la GESTION DES SITES NATURELS
- DES ACTIONS DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT par des interventions ciblées
- UNE REVUE TRIMESTRIELLE « LES BARBOUILLONS » (calendrier des activités, compte rendu détaillé des activités, informations sur l'environnement)
- UN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE WELLIN : balades guidées et formations « grand public », local de réunion et bibliothèque au Laboratoire de la Vie Rurale à Sohier

Envie de rejoindre et découvrir notre association ?
www.naturalistesdelahautelesse.be

Contacts
Véronique Lemercier
Tél : 0495 89 39 74
veronique.lemercier@gmail.com

d'ici 2024

PAROLE À *l'opposition*

Wellinoises, Wellinois,

Voici le texte reçu via l'Administration communale concernant les consignes relatives à cette « Page » réservée à l'Opposition :
« Le prochain Bulletin communal paraîtra la semaine du 19 avril 2021. Une page donne la parole à l'opposition. Pourriez-vous envoyer votre article pour le 05.03.2021. Voici les critères « techniques » :
Les photos sont jointes séparément (format JPEG) et le nombre de caractères est indiqué ci-dessous.

- Article 1 page – sans illustration : 4004 caractères, espaces compris,
- Article 1 page – 1 illustration : 3485 caractères, espaces compris,
- Article 1 page – 3 illustrations : 2515 caractères, espaces compris ».

Nos observations sur :

1. Le timing : les temps ont bien changé depuis l'époque où il arrivait à l'actuel Bourgmestre, alors dans l'Opposition, de remettre lui-même son texte à l'imprimeur !
2. Critères techniques : nous avons opté pour un article d'une page avec 1 illustration et donc 3485 caractères, espace compris. Il faut avoir le caractère bien trempé pour « slalomer » avec ces nouvelles injonctions de la majorité… !

Mais, restons sérieux car cette page réservée à la « Parole de l'Opposition » est un acte de Démocratie puisqu'elle a pour but de vous tenir informés des dossiers importants en cours. A cet égard, c'est essentiellement la présentation du budget 2021 qui était à l'honneur du Conseil communal du décembre 2020. Quelques chiffres intéressants au service ordinaire :

RECETTES

- 984.000€ de provisions qui n'apparaissent pas dans le document reçu par les conseillers communaux, ce qui permet un BONI de plus de 1.300.000€ (comptes 2020) ;
- 408.000€ de recettes pour la vente de bois alors qu'en 2020, elle a rapporté plus de 650.000€… et que la moyenne des 5 dernières années est de 660.000€ !
- 120.000€ en plus sur l'ensemble des recettes relatives aux taxes et redevances par rapport à 2019 !
- 100.000€ de recettes en plus uniquement sur l'impôt du précompte immobilier depuis 2018 (choix politique de la majorité de l'augmenter).

DÉPENSES

- 17.000 : dépenses pour des frais d'audit et d'expertises : 9.000 (honoraires) + 4.000€ (étude sur la planification de statutarisation) + 4.000€ (audit sur le service ouvrier)
- 2 nouveaux engagements de personnel (1 au CPAS et 1 au service environnement) alors que la majorité parle d'années compliquées au niveau budgétaire depuis son arrivée à la Commune…
- 48.000€ de dépenses et 50.000€ de recettes pour 6 mois de fonctionnement du réseau chaleur…
- 34.000€ de dépenses au niveau de la bibliothèque (avec seulement 1.500€ pour les animations lecture) et des recettes pour 4.500€ !

Vu ces différentes informations, notre groupe D'ICI 2024 n'a pas voté le budget ordinaire 2021.

Suite aux contraintes expliquées en préambule, nous vous informons, une nouvelle fois, que nous ne serons pas présents dans tous les bulletins communaux.
Que cette année très spéciale, faite d'inquiétudes et de souffrances pour les victimes de la Covid et de leurs familles, nous permette de mener une réflexion en profondeur sur l'idée du VIVRE-ENSEMBLE.

Prenez bien soin de vous, ainsi vous protégez les autres.

Nous restons à votre entière disposition pour toute(s) question(s) relative(s) à la gestion communale.
POUR LA LISTE « D'ICI 2024 »,

Conseil communal :	CPAS :
Bruno MEUNIER,	Thierry DAMILOT,
Guillaume TAVIER,	Jean-Marc SIMON,
Valérie TONON,	Françoise DEHUY.
Olivia LAMOTTE,	
Marc SIMON.	

ADMINISTRATION COMMUNALE

Services administratifs

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
ANNE DE VLAMINCK
+32 (0) 84 43 00 54
anne.devlaminck@wellin.be

CHRISTINE GEROME
+32 (0) 84 43 00 44
christine.gerome@wellin.be

COMMUNICATION
ALICE FOHAL
+32 (0) 84 41 33 59
communication@wellin.be

CPAS DE WELLIN
+32 (0) 84 38 89 85
liliane.lepage@cpas-wellin.be

DIRECTION GÉNÉRALE
CHARLOTTE LEONARD
+32 (0) 84 43 00 51
charlotte.leonard@wellin.be

KATTY ROBILLARD
+32 (0) 84 43 00 49
katty.robillard@wellin.be

ENSEIGNEMENT COMMUNAL
JEAN-PIERRE ROBE
+32 (0) 84 43 00 47
jean-pierre.robe@wellin.be

ENVIRONNEMENT
FABIENNE LAURENT
+32 (0) 84 41 33 59
fabienne.laurent@wellin.be

FINANCES, COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ
PHILIPPE LAURENT
+32 (0) 84 43 00 50
philippe.laurent@wellin.be

SOPHIE ROSSION
+32 (0) 84 43 00 48
sophie.rossion@wellin.be

VÉRONIQUE DAVREUX
+32 (0) 84 43 00 56
veronique.davreux@wellin.be

JEAN-PIERRE ROBE
+32 (0) 84 43 00 47
jean-pierre.robe@wellin.be

LOGEMENT ET ÉNERGIE
ANNE DE VLAMINCK
+32 (0) 84 43 00 54
anne.devlaminck@wellin.be

POPULATION & ÉTAT CIVIL
MARIE-CHANTAL BURNOTTE
+32 (0) 84 43 00 42
marie-chantal.burnotte@wellin.be

NINA LANNOY
+32 (0) 84 43 00 41
nina.lannoy@wellin.be

SALLES COMMUNALES
EDDY MOUTON
+32 (0) 84 43 00 46
eddy.mouton@wellin.be

TRAVAUX
JEAN-FRANÇOIS GEUDEVERT
+32 (0) 84 43 00 43
+32 (0) 476 21 33 69
jean-francois.geudevert@wellin.be

LAURENT SPIRITO
+32 (0) 84 38 72 97
+32 (0) 492 15 34 83
laurent.spirito@wellin.be

Services extérieurs

ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)
NATHALIE NANNAN
+32 (0) 84 43 00 50
+32 (0) 495 27 94 45
nathalie.nannan@wellin.be

BIBLIOTHÈQUE
BENOÎT PIRSON
+32 (0) 84 38 00 61
bibliotheque.wellin@skynet.be

CENTRE SPORTIF
QUENTIN WILMET
+32 (0) 84 38 87 40
+32 (0) 479 77 88 93
hallomnisports.wellin@gmail.com

CRÈCHE COMMUNALE « AU PAYS DES NUTONS »
EMILIE MOTET
+32 (0) 84 43 33 97
emilie.motet@wellin.be

ECOLE COMMUNALE DE LOMPREZ
SANDRINE ROSSION
+32 (0) 84 38 71 17
ec002695@adm.cfwb.be
www.ecoledelomprez.jimdo.com

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)
VALÉRIE MARTIN
+32 (0) 84 38 00 62
epnwellin@gmail.com

MAISON D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS (MACA)
DOMINIQUE DEPREZ
+32 (0) 84 38 00 63
macawellin@gmail.com

OFFICE DU TOURISME
+32 (0) 84 41 33 59
tourisme@wellin.be

ALICE FOHAL
alice.fohal@wellin.be

FABIENNE LAURENT
fabienne.laurent@wellin.be

Horaires et permanences : www.wellin.be